



RAPID SYSTEM GLAZE

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

DRIVING SURFACE PERFECTION

Date d'émission: 06-02-2018

Date de révision: 08-13-2019

Remplace la fiche: 06-02-2018

Version: 1.1

RUBRIQUE 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : RAPID SYSTEM GLAZE
Code du produit : RS6208
UP Number : UP6208
Groupe de produits : mastic

1.2. Utilisation recommandée et limitations d'utilisation

Utilisation recommandée : Charges

1.3. Fournisseur

U-POL CANADA LIMITED
Boîte postale P.O. BOX 48600
BC V7X 1T2 VANCOUVER - CANADA
T 1-800-424-9300
technicalsupport@u-pol.com - www.u-pol.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Liquides inflammables, catégorie 3	H226
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	H319
Cancérogénicité, catégorie 2	H351
Toxicité pour la reproduction, catégorie 2	H361
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 1	H372

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) :

Danger

Mentions de danger (GHS CA) :

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H351 - Susceptible de provoquer le cancer.
H361 - Susceptible de nuire au fœtus..
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes (organes de l'ouïe) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (Inhalation).

Conseils de prudence (GHS CA) :

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261 - Éviter de respirer les fumées, aérosols, vapeurs.
P263 - Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement.
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des gants de protection, des vêtements de protection.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: D'abord rincer avec beaucoup d'eau et si nécessaire consulter un médecin

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

RAPID SYSTEM GLAZE

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
talc	poudre de talc / silicate de magnésium hydraté / sterling 400 / talc / talc (Mg3H2(SiO3)4) / talc lubrifiant	(N° CAS) 14807-96-6	>= 15	Carc. 2, H351
styrène	styrène styrène	(N° CAS) 100-42-5	13 - 30	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Carc. 2, H351 Repr. 2, H361 STOT SE 3, H335 STOT RE 1, H372 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 3, H412
sodium borate silicate		(N° CAS) 50815-87-7	>= 3	Non classé
oxyde de titane(IV)	CRISPITE / dioxyde de titane / E171 / FRUF84 / Rutile MB-92 60X200 MESH / TIOXIDE TR92 / titane(IV)oxyde	(N° CAS) 13463-67-7	1,5 - 3	Carc. 2, H351
dolomite	carbonate de calcium et de magnésium / domomie	(N° CAS) 16389-88-1	< 1,5	Non classé
hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	SBP6	(N° CAS) 1174921-73-3	0,5 - 1	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 3, H412
2-phénoxyéthanol	2-phénoxyéthanol 2-phénoxyéthanol / CEPHENE / éther de 2-hydroxyéthyle et de phényle / éther monophénylique de l'éthylène glycol / éther monophénylique du glycol éthylénique / phénoxy-2-éthanol	(N° CAS) 122-99-6	0,1 - 1	Acute Tox. 4 (Voie orale), H302 Eye Irrit. 2, H319
fatty acids, tall-oil, reaction products with 2-[(2-aminoethyl)amino]ethanol, compds. with 2-oxepanone-polyethyleneglycol mono-me ether-polyphosphoric acid reaction product		(N° CAS) 162627-14-7	0,1 - 0,5	Acute Tox. 4 (Voie orale), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318
dioxyde de silicium, amorphe	acide silicique, anhydre, amorphe / amorphe dioxyde de silicium / dioxyde de silicium / silice hydratée (=dioxyde de silicium, amorpho) / silice, amorphe / siliciumdioxyde, amorphe	(N° CAS) 7631-86-9	< 0,5	Non classé
2,2'-iminodiéthanol; diéthanolamine	2,2'-iminodiéthanol; diéthanolamine 2,2'-diéthanolamine / 2,2'-iminodiéthanol / amino-bis(éthanol) / di(hydroxyéthyl)amine / diéthanolamine / diolamine	(N° CAS) 111-42-2	< 0,5	Acute Tox. 4 (Voie orale), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Carc. 2, H351 STOT RE 2, H373
paraffin waxes and hydrocarbon waxes	aristowax / cire de paraffine / cires de paraffine et cires d'hydrocarbures / paraffine, blanche / paraffine, naturelle / petrolatum, solide	(N° CAS) 8002-74-2	0,1 - 0,5	Non classé
acétate d'éthyle	acétate d'éthyle acétate de méthylcarbinol / acétate d'éthyle / acétate éthylique / ester éthylique de l'acide acétique / éthanoate d'éthyle / éthanoate éthylique / éther acétique / éther éthylacétique / naphthe de vinaigre	(N° CAS) 141-78-6	< 0,1	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2A, H319 STOT SE 3, H336
1,4-dihydroxybenzène; hydroquinone; quinol	1,4-dihydroxybenzène; hydroquinone; quinol 1,4-dihydroxybenzène / aristogène / benzènediol-1,4 / hydroquinone / para-dihydroxybenzène / para-dioxybenzène / para-hydroxyphénol / quinol	(N° CAS) 123-31-9	< 0,1	Acute Tox. 4 (Voie orale), H302 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Muta. 2, H341 Carc. 2, H351 Aquatic Acute 1, H400
dioxyde de silicium, amorphe	acide silicique, anhydre, amorphe / amorphe dioxyde de silicium / dioxyde de silicium / silice hydratée (=dioxyde de silicium, amorpho) / silice, amorphe / siliciumdioxyde, amorphe	(N° CAS) 7631-86-9		Non classé

RAPID SYSTEM GLAZE

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins général	: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau	: Irritation.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Autre avis médical ou traitement	: Traitement symptomatique.
----------------------------------	-----------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
--------------------------------	---

5.2. Moyens d'extinction inappropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Dangers spécifiques dus au produit dangereux

Danger d'incendie	: Liquide et vapeurs inflammables.
-------------------	------------------------------------

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.
------------------------------	--

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Recueillir le produit répandu.
Procédés de nettoyage	: Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
Autres informations	: Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Utiliser un appareillage antidéflagrant. Porter un équipement de protection individuel. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs, fumées.
Mesures d'hygiène	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
Conditions de stockage	: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.
Température de stockage	: < 25 °C

RAPID SYSTEM GLAZE

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Lieu de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

styrène (100-42-5)		
Ontario	OEL STEL (ppm)	100 ppm
Ontario	OEL TWA (ppm)	35 ppm
Ontario	Référence réglementaire	Ontario Occupational Exposure Limits under Regulation 833
Saskatchewan	OEL STEL (ppm)	40 ppm
Saskatchewan	OEL TWA (ppm)	20 ppm
Saskatchewan	Notations et remarques	T20
2-phénoxyéthanol (122-99-6)		
Ontario	OEL TWA (mg/m ³)	141 mg/m ³
Ontario	OEL TWA (ppm)	25 ppm
Ontario	Notations et remarques	Skin
Ontario	Référence réglementaire	Ontario Occupational Exposure Limits under Regulation 833
acétate d'éthyle (141-78-6)		
Alberta	OEL TWA (ppm)	400 ppm
Alberta	Notations et remarques	URT & eye irr
Colombie-Britannique	OEL TWA (ppm)	400 ppm
Colombie-Britannique	Notations et remarques	URT & eye irr
Manitoba	OEL TWA (ppm)	400 ppm
Manitoba	Notations et remarques	URT & eye irr
Nouveau-Brunswick	OEL TWA (ppm)	400 ppm
Nouveau-Brunswick	Notations et remarques	URT & eye irr
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL TWA (ppm)	400 ppm
Terre-Neuve-et-Labrador	Notations et remarques	URT & eye irr
Nouvelle-Ecosse	OEL TWA (ppm)	400 ppm
Nouvelle-Ecosse	Notations et remarques	URT & eye irr
Nunavut	OEL TWA (ppm)	400 ppm
Nunavut	Notations et remarques	URT & eye irr
Territoires du Nord-Ouest	OEL TWA (ppm)	400 ppm
Territoires du Nord-Ouest	Notations et remarques	URT & eye irr
Ontario	OEL TWA (ppm)	400 ppm
Ontario	Référence réglementaire	Ontario Occupational Exposure Limits under Regulation 833
Ile-du-Prince-Edouard	OEL TWA (ppm)	400 ppm
Ile-du-Prince-Edouard	Notations et remarques	URT & eye irr
Saskatchewan	OEL STEL (ppm)	500 ppm
Saskatchewan	OEL TWA (ppm)	400 ppm
1,4-dihydroxybenzène; hydroquinone; quinol (123-31-9)		
Ontario	OEL TWA (mg/m ³)	1 mg/m ³
Ontario	Référence réglementaire	Ontario Occupational Exposure Limits under Regulation 833
Saskatchewan	OEL STEL (mg/m ³)	4 mg/m ³
Saskatchewan	OEL TWA (mg/m ³)	2 mg/m ³

RAPID SYSTEM GLAZE

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

parrain waxes and hydrocarbon waxes (8002-74-2)		
Alberta	OEL TWA (mg/m ³)	2 mg/m ³
Alberta	Notations et remarques	URT irr; nausea
Colombie-Britannique	OEL TWA (mg/m ³)	2 mg/m ³
Colombie-Britannique	Notations et remarques	URT irr; nausea
Manitoba	OEL TWA (mg/m ³)	2 mg/m ³
Manitoba	Notations et remarques	URT irr; nausea
Nouveau-Brunswick	OEL TWA (mg/m ³)	2 mg/m ³
Nouveau-Brunswick	Notations et remarques	URT irr; nausea
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL TWA (mg/m ³)	2 mg/m ³
Terre-Neuve-et-Labrador	Notations et remarques	URT irr; nausea
Nouvelle-Ecosse	OEL TWA (mg/m ³)	2 mg/m ³
Nouvelle-Ecosse	Notations et remarques	URT irr; nausea
Nunavut	OEL TWA (mg/m ³)	2 mg/m ³
Nunavut	Notations et remarques	URT irr; nausea
Territoires du Nord-Ouest	OEL TWA (mg/m ³)	2 mg/m ³
Territoires du Nord-Ouest	Notations et remarques	URT irr; nausea
Ontario	OEL TWA (mg/m ³)	2 mg/m ³
Ontario	Référence réglementaire	Ontario Occupational Exposure Limits under Regulation 833
Ile-du-Prince-Edouard	OEL TWA (mg/m ³)	2 mg/m ³
Ile-du-Prince-Edouard	Notations et remarques	URT irr; nausea
Saskatchewan	OEL STEL (mg/m ³)	4 mg/m ³
Saskatchewan	OEL TWA (mg/m ³)	2 mg/m ³
oxyde de titane(IV) (13463-67-7)		
Alberta	OEL TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³
Alberta	Notations et remarques	LRT irr
Colombie-Britannique	OEL TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³
Colombie-Britannique	Notations et remarques	LRT irr
Manitoba	OEL TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³
Manitoba	Notations et remarques	LRT irr
Nouveau-Brunswick	OEL TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³
Nouveau-Brunswick	Notations et remarques	LRT irr
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³
Terre-Neuve-et-Labrador	Notations et remarques	LRT irr
Nouvelle-Ecosse	OEL TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³
Nouvelle-Ecosse	Notations et remarques	LRT irr
Nunavut	OEL TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³
Nunavut	Notations et remarques	LRT irr
Territoires du Nord-Ouest	OEL TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³
Territoires du Nord-Ouest	Notations et remarques	LRT irr
Ontario	OEL TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³
Ontario	Référence réglementaire	Ontario Occupational Exposure Limits under Regulation 833
Ile-du-Prince-Edouard	OEL TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³
Ile-du-Prince-Edouard	Notations et remarques	LRT irr
Saskatchewan	OEL STEL (mg/m ³)	20 mg/m ³
Saskatchewan	OEL TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³
2,2'-iminodiéthanol; diéthanolamine (111-42-2)		
Ontario	OEL TWA (mg/m ³)	1 mg/m ³

RAPID SYSTEM GLAZE

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

2,2'-iminodiéthanol; diéthanolamine (111-42-2)		
Ontario	Notations et remarques	Skin (IFV)
Ontario	Référence réglementaire	Ontario Occupational Exposure Limits under Regulation 833
Saskatchewan	OEL STEL (mg/m ³)	4 mg/m ³
Saskatchewan	OEL TWA (mg/m ³)	2 mg/m ³
Saskatchewan	Notations et remarques	Skin

talc (14807-96-6)		
Alberta	OEL TWA (mg/m ³)	2 mg/m ³
Colombie-Britannique	OEL TWA (mg/m ³)	2 mg/m ³
Manitoba	OEL TWA (mg/m ³)	2 mg/m ³
Nouveau-Brunswick	OEL TWA (mg/m ³)	2 mg/m ³
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL TWA (mg/m ³)	2 mg/m ³
Nouvelle-Ecosse	OEL TWA (mg/m ³)	2 mg/m ³
Nunavut	OEL TWA (mg/m ³)	2 mg/m ³
Territoires du Nord-Ouest	OEL TWA (mg/m ³)	2 mg/m ³
Ontario	OEL TWA (mg/m ³)	2 mg/m ³
Ontario	Notations et remarques	(R) (E) (K)
Ontario	Référence réglementaire	Ontario Occupational Exposure Limits under Regulation 833
Ile-du-Prince-Edouard	OEL TWA (mg/m ³)	2 mg/m ³
Saskatchewan	OEL TWA (mg/m ³)	2 mg/m ³

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Gants. Vêtements de protection. Lunettes de sécurité.

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Vêtements imperméables

Protection des mains:

Gants de protection

Type	Matériau	Perméation	Épaisseur (mm)	Pénétration
Gants de protection	Caoutchouc nitrile (NBR), Caoutchouc néoprène (HNBR), Polyalcool vinylique (PVA), Viton	6 (> 480 minutes)	0.4	

Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

Type	Utilisation	Caractéristiques
Lunettes de sécurité	Poussières	limpide

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

Appareil	Type de filtre	Condition
Appareil de protection respiratoire, Filtres à gaz	Type A - Composés organiques à point d'ébullition élevé (>65°C)	Protection contre les vapeurs

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:

RAPID SYSTEM GLAZE

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide.
Couleur	: bleu clair
Odeur	: aromatique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 32 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: $\approx 1,225 (1,2 - 1,25) \text{ g/cm}^3$
Solubilité	: insoluble dans l'eau. Soluble dans les hydrocarbures aromatiques.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: $\approx 41836,735 \text{ mm}^2/\text{s}$
Viscosité, dynamique	: $\approx 51250 (47500 - 55000) \text{ cP}$
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Une Fois Emballé COV Règlementaire:	: 189 g/l (1.58 lb/gal)
Une Fois Emballé COV Réel:	: 189 g/l (1.58 lb/gal)
Une Fois Appliqué COV Règlementaire:	: 30 g/l (0.25 lb/gal)
Une Fois Appliqué COV Réel:	: 30 g/l (0.25 lb/gal)
Teneur en Eau	: 0 wt%
Volume des Composés Exempts	: 0 vol %
Poids des Composés Exempts	: 0 wt%
Substances volatiles	: 16,3 wt%
Polluants Atmosphériques Dangereux (PAD) %	: 13,61 wt%
Pourcentage de solides	: 83,68 wt%

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	: Liquide et vapeurs inflammables.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Éviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
------------------------	--------------

RAPID SYSTEM GLAZE

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

styrène (100-42-5)	
DL50 orale rat	> 6000 mg/kg de poids corporel (Rat, Mâle, Éléments de preuve, Oral)
DL50 orale	> 6000 mg/kg de poids corporel (Hamster, Mâle, Valeur expérimentale, Oral)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (OCDE 402 : Toxicité cutanée aiguë, 24 h, Rat, Masculin/féminin, Valeur expérimentale, Dermal)
CL50 inhalation rat (mg/l)	11,8 mg/l air (4 h, Rat, Données insuffisantes, non concluantes, Inhalation (vapeurs))
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	< 6000 mg/l/4h
ETA CA (Gaz)	4500 ppmv/4h
ETA CA (vapeurs)	11 mg/l/4h
ETA CA (poussières,brouillard)	1,5 mg/l/4h
fatty acids, tall-oil, reaction products with 2-[(2-aminoethyl)amino]ethanol, compds. with 2-oxepanone-polyethyleneglycol mono-methoxy-polyphosphoric acid reaction product (162627-14-7)	
ETA CA (oral)	500 mg/kg de poids corporel
2-phénoxyéthanol (122-99-6)	
DL50 orale rat	1850 mg/kg de poids corporel (OCDE 401 : Toxicité orale aiguë, Rat, Masculin/féminin, Valeur expérimentale, Oral)
DL50 cutanée rat	14422 mg/kg (Rat, Dermal)
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 1 mg/l (OCDE 412 : Toxicité à doses répétées par inhalation : 28/14 jours, 6 h, Rat, Masculin/féminin, Valeur expérimentale, Inhalation (aérosol))
ETA CA (oral)	1850 mg/kg de poids corporel
ETA CA (Cutané)	14422 mg/kg de poids corporel
acétate d'éthyle (141-78-6)	
DL50 orale rat	10200 mg/kg de poids corporel (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 401, Rat, Femelle, Valeur expérimentale, Oral)
DL50 cutanée lapin	> 20000 mg/kg de poids corporel (24h cuff method, 24 h, Lapin, Mâle, Valeur expérimentale, Dermal)
ETA CA (oral)	10200 mg/kg de poids corporel
1,4-dihydroxybenzène; hydroquinone; quinol (123-31-9)	
DL50 orale rat	> 375 mg/kg de poids corporel (OCDE 401 : Toxicité orale aiguë, Rat, Masculin/féminin, Valeur expérimentale, Oral, 14 jour(s))
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel (OCDE 402 : Toxicité cutanée aiguë, 24 h, Lapin, Masculin/féminin, Valeur expérimentale, Dermal, 14 jour(s))
ETA CA (oral)	500 mg/kg de poids corporel
hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics (1174921-73-3)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	> 4,951 mg/l/4h (OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity), 4h, rat, male/female, inhalation (vapours))
paraffin waxes and hydrocarbon waxes (8002-74-2)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (OCDE 420, Rat, Femelle, Valeur expérimentale, Oral)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (OCDE 402 : Toxicité cutanée aiguë, Lapin, Masculin/féminin, Valeur expérimentale, Dermal)
dioxyde de silicium, amorphe (7631-86-9)	
DL50 orale rat	> 10000 mg/kg (Rat, Oral)
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg (Lapin, Dermal)
dioxyde de silicium, amorphe (7631-86-9)	
DL50 orale rat	> 10000 mg/kg (Rat, Oral)
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg (Lapin, Dermal)
oxyde de titane(IV) (13463-67-7)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel (OCDE 425, Rat, Femelle, Valeur expérimentale, Oral, 14 jour(s))
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 6,82 mg/l (Autres, 4 h, Rat, Mâle, Valeur expérimentale, Inhalation (poussières), 14 jour(s))
2,2'-iminodiéthanol; diéthanolamine (111-42-2)	
DL50 orale rat	1600 mg/kg de poids corporel (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 401, Rat, Masculin/féminin, Valeur expérimentale, Oral, 14 jour(s))
DL50 cutanée lapin	7640 mg/kg (Lapin, Dermal)
ETA CA (oral)	1600 mg/kg de poids corporel

RAPID SYSTEM GLAZE

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

2,2'-iminodiéthanol; diéthanolamine (111-42-2)	
ETA CA (Cutané)	7640 mg/kg de poids corporel

dolomite (16389-88-1)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg (OECD Guideline 425 (Acute Oral Toxicity: Up-and-Down Procedure), rat, female, Experimental value)

talc (14807-96-6)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 2100 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction	: Susceptible de nuire au foetus..

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

styrène (100-42-5)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.

acétate d'éthyle (141-78-6)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

hydrocarbures, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatics (1174921-73-3)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Risque avéré d'effets graves pour les organes (organes de l'ouïe) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (Inhalation).

styrène (100-42-5)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

2-phénoxyéthanol (122-99-6)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	700 mg/kg de poids corporel/jour
NOAEC (inhalation, rat, poussière/brouillard/fumée, 90 jours)	0,0482 mg/litre/6 h/jour

2,2'-iminodiéthanol; diéthanolamine (111-42-2)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration : Non classé

RAPID SYSTEM GLAZE	
Viscosité, cinématique	≈ 41836,735 mm ² /s

Symptômes/effets après contact avec la peau : Irritation.
Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation des yeux.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Toxicité aquatique aiguë	: Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé

RAPID SYSTEM GLAZE

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

styrène (100-42-5)	
CL50 poisson 1	10 mg/l (OCDE 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë, 96 h, Pimephales promelas, Système à courant, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)
CE50 Daphnie 1	4,7 mg/l (OCDE 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate, 48 h, Daphnia magna, Système à courant, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)
ErC50 (algues)	4,9 mg/l (EPA OTS 797.1050, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)
EC50 72h algae 1	4,9 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata (green algae); 72 h)
BCF poissons 1	35,5 (Carassius auratus, Étude de littérature)
Log Pow	2,96 (Valeur expérimentale, OCDE 107 : Coefficient de partage (n-octanol/eau) : méthode par agitation en flacon, 25 °C)
Log Koc	2,55 (log Koc, Valeur estimative)

2-phénoxyéthanol (122-99-6)	
CL50 poisson 1	220 - 460 mg/l (DIN 38412 : méthodes allemandes normalisées d'examen de l'eau, des eaux usées et des boues, 96 h, Leuciscus idus, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Concentration nominale)
CE50 Daphnie 1	> 500 mg/l (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 202, 48 h, Daphnia magna, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Concentration nominale)
ErC50 (algues)	625 mg/l (Méthode C.3 de l'UE, 72 h, Desmodesmus subspicatus, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)
BCF autres organismes aquatiques 1	0,349 (Valeur calculée)
Log Pow	1,2 (Valeur expérimentale, Méthode A.8 de l'UE, 23 °C)
Log Koc	1,6 (log Koc, OCDE 121 : Estimation du coefficient d'adsorption (Koc) sur le sol et les boues d'épuration par chromatographie en phase liquide à haute performance (CLHP), Valeur expérimentale, GLP)

acétate d'éthyle (141-78-6)	
CL50 poisson 1	230 mg/l (US EPA, 96 h, Pimephales promelas, Système à courant, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale)
CE50 Daphnie 1	154 mg/l (48 h, Daphnia magna, Littérature)
BCF poissons 1	30 (3 jour(s), Leuciscus idus, Système statique, Valeur expérimentale)
Log Pow	0,68 (Valeur expérimentale, EPA OPPTS 830.7560, 25 °C)

1,4-dihydroxybenzène; hydroquinone; quinol (123-31-9)	
CL50 poisson 1	0,638 mg/l (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 203, 96 h, Oncorhynchus mykiss, Système à courant, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale)
CE50 Daphnie 1	0,09 - 0,29 mg/l (48 h, Daphnia magna)
CE50 Daphnie 2	0,061 mg/l (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 202, 48 h, Daphnia magna, Système semi-statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)
ErC50 (algues)	0,33 mg/l (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 201, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)
BCF poissons 1	40 (72 h, Leuciscus idus, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale)
Log Pow	0,59 (Valeur expérimentale, 20 - 25 °C)
Log Koc	1,585 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Valeur expérimentale)

hydrocarbures, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatics (1174921-73-3)	
CL50 poisson 1	10 - 100 mg/l
EC50 72h algae 1	> 100 mg/l
NOEC chronique poisson	1 mg/l

paraffin waxes and hydrocarbon waxes (8002-74-2)	
Log Pow	> 6 (Calculé)

dioxyde de silicium, amorphe (7631-86-9)	
CL50 poisson 1	> 10000 mg/l (96 h, Brachydanio rerio, Littérature)
CE50 Daphnie 1	> 10000 mg/l (24 h, Daphnia magna, Littérature)
EC50 72h algae 1	440 mg/l (Selenastrum capricornutum, Littérature, Taux de croissance)

dioxyde de silicium, amorphe (7631-86-9)	
CL50 poisson 1	> 10000 mg/l (96 h, Brachydanio rerio, Littérature)
CE50 Daphnie 1	> 10000 mg/l (24 h, Daphnia magna, Littérature)
EC50 72h algae 1	440 mg/l (Selenastrum capricornutum, Littérature, Taux de croissance)

RAPID SYSTEM GLAZE

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

oxyde de titane(IV) (13463-67-7)	
CL50 poisson 1	100 mg/l (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 203, 96 h, Oncorhynchus mykiss, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Concentration nominale)
ErC50 (algues)	61 mg/l (EPA 600/9-78-018, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Concentration nominale)

2,2'-iminodiéthanol; diéthanolamine (111-42-2)	
CL50 poisson 1	1664 mg/l (96 h, Pimephales promelas, Système statique)
CE50 Daphnie 1	55 mg/l (48 h, Daphnia magna)
EC50 72h algae 1	75 mg/l (Scenedesmus subspicatus)
Log Pow	-2,18 - -1,43 (Valeur expérimentale)

talc (14807-96-6)	
CL50 poisson 1	> 100 g/l (24 h, Brachydanio rerio, Système semi-statique)

12.2. Persistance et dégradabilité

styrène (100-42-5)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradable dans le sol. Facilement biodégradable dans l'eau.
Demande chimique en oxygène (DCO)	2,8 g O ₂ /g substance
DThO	3,07 g O ₂ /g substance
DBO (% de DThO)	0,42 (Étude de littérature)

2-phénoxyéthanol (122-99-6)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau.
DThO	2,47 g O ₂ /g substance
DBO (% de DThO)	0,75 (20 jour(s), Étude de littérature)

acétate d'éthyle (141-78-6)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradable dans le sol. Facilement biodégradable dans l'eau.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0,293 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	1,69 g O ₂ /g substance
DThO	1,82 g O ₂ /g substance

1,4-dihydroxybenzène; hydroquinone; quinol (123-31-9)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans le sol. Facilement biodégradable dans l'eau.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0,48 - 1,1 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	1,83 g O ₂ /g substance
DThO	1,89 g O ₂ /g substance

parrain waxes and hydrocarbon waxes (8002-74-2)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradable dans le sol. Difficilement biodégradable dans l'eau.

dioxyde de silicium, amorphe (7631-86-9)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité dans le sol: sans objet. Biodégradabilité: sans objet.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	Sans objet (inorganique)
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet (inorganique)
DThO	Sans objet (inorganique)

dioxyde de silicium, amorphe (7631-86-9)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité dans le sol: sans objet. Biodégradabilité: sans objet.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	Sans objet (inorganique)
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet (inorganique)
DThO	Sans objet (inorganique)

oxyde de titane(IV) (13463-67-7)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	Sans objet (inorganique)
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet (inorganique)
DThO	Sans objet (inorganique)

RAPID SYSTEM GLAZE

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

2,2'-iminodiéthanol; diéthanolamine (111-42-2)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradable dans le sol. Facilement biodégradable dans l'eau.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0,22 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	1,52 g O ₂ /g substance
DThO	2,13 g O ₂ /g substance
DBO (% de DThO)	0,1

dolomite (16389-88-1)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	Sans objet
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet
DThO	Sans objet
DBO (% de DThO)	Sans objet

talc (14807-96-6)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	Sans objet
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet
DThO	Sans objet
DBO (% de DThO)	Sans objet

12.3. Potentiel de bioaccumulation

styrène (100-42-5)	
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).
BCF poissons 1	35,5 (Carassius auratus, Étude de littérature)
Log Pow	2,96 (Valeur expérimentale, OCDE 107 : Coefficient de partage (n-octanol/eau) : méthode par agitation en flacon, 25 °C)
Log Koc	2,55 (log Koc, Valeur estimative)

2-phénoxyéthanol (122-99-6)	
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).
BCF autres organismes aquatiques 1	0,349 (Valeur calculée)
Log Pow	1,2 (Valeur expérimentale, Méthode A.8 de l'UE, 23 °C)
Log Koc	1,6 (log Koc, OCDE 121 : Estimation du coefficient d'adsorption (Koc) sur le sol et les boues d'épuration par chromatographie en phase liquide à haute performance (CLHP), Valeur expérimentale, GLP)

acétate d'éthyle (141-78-6)	
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (FCB < 500).
BCF poissons 1	30 (3 jour(s), Leuciscus idus, Système statique, Valeur expérimentale)
Log Pow	0,68 (Valeur expérimentale, EPA OPPTS 830.7560, 25 °C)

1,4-dihydroxybenzène; hydroquinone; quinol (123-31-9)	
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (FCB < 500).
BCF poissons 1	40 (72 h, Leuciscus idus, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale)
Log Pow	0,59 (Valeur expérimentale, 20 - 25 °C)
Log Koc	1,585 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Valeur expérimentale)

parrain waxes and hydrocarbon waxes (8002-74-2)	
Potentiel de bioaccumulation	Fort potentiel de bioaccumulation (Log Kow > 5).
Log Pow	> 6 (Calculé)

dioxyde de silicium, amorphe (7631-86-9)	
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.

dioxyde de silicium, amorphe (7631-86-9)	
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.

oxyde de titane(IV) (13463-67-7)	
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.

2,2'-iminodiéthanol; diéthanolamine (111-42-2)	
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.
Log Pow	-2,18 - -1,43 (Valeur expérimentale)

RAPID SYSTEM GLAZE

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

dolomite (16389-88-1)	
Potentiel de bioaccumulation	Aucun renseignement disponible sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

styrène (100-42-5)	
Tension superficielle	0,032 N/m (20 °C)
Ecologie - sol	Faible potentiel d'adsorption par le sol.
Log Koc	2,55 (log Koc, Valeur estimative)
Log Pow	2,96 (Valeur expérimentale, OCDE 107 : Coefficient de partage (n-octanol/eau) : méthode par agitation en flacon, 25 °C)

2-phénoxyéthanol (122-99-6)	
Tension superficielle	70,7 mN/m (19.9 °C, 1 g/l, Méthode A.5 de l'UE)
Ecologie - sol	Très mobile dans le sol.
Log Koc	1,6 (log Koc, OCDE 121 : Estimation du coefficient d'adsorption (Koc) sur le sol et les boues d'épuration par chromatographie en phase liquide à haute performance (CLHP), Valeur expérimentale, GLP)
Log Pow	1,2 (Valeur expérimentale, Méthode A.8 de l'UE, 23 °C)

acétate d'éthyle (141-78-6)	
Tension superficielle	0,024 N/m (20 °C)
Ecologie - sol	Faible potentiel d'adsorption par le sol.
Log Pow	0,68 (Valeur expérimentale, EPA OPPTS 830.7560, 25 °C)

1,4-dihydroxybenzène; hydroquinone; quinol (123-31-9)	
Ecologie - sol	Très mobile dans le sol.
Log Koc	1,585 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Valeur expérimentale)
Log Pow	0,59 (Valeur expérimentale, 20 - 25 °C)

paraffin waxes and hydrocarbon waxes (8002-74-2)	
Tension superficielle	0,031 N/m (54 °C)
Ecologie - sol	Adsorption au sol.
Log Pow	> 6 (Calculé)

dioxyde de silicium, amorphe (7631-86-9)	
Ecologie - sol	Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité de la substance.

dioxyde de silicium, amorphe (7631-86-9)	
Ecologie - sol	Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité de la substance.

oxyde de titane(IV) (13463-67-7)	
Ecologie - sol	Faible potentiel de mobilité dans le sol.

2,2'-iminodiéthanol; diéthanolamine (111-42-2)	
Log Pow	-2,18 - -1,43 (Valeur expérimentale)

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/réceptacle conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Indications complémentaires : Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences de TMD

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

UN-No. (TDG) : UN1866
Groupe d'emballage : III - Risque faible
Classes (de risque) primaire de la réglementation TMD : 3 - Classe 3 - Liquides inflammables
Description document de transport : UN1866 RÉSINE EN SOLUTION (flammable), 3, III
Désignation officielle de transport (Transport des marchandises dangereuses (TMD)) : RÉSINE EN SOLUTION inflammable

RAPID SYSTEM GLAZE

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Étiquettes de danger (TDG) : 3 - Liquides inflammables



Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée : 5 L

Quantités exemptées (TDG) : E1

Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers : 60 L

14.2. Informations relatives au transport/DOT (Ministère des transports des États-Unis)

Département des transports

n° DOT NA : UN1866
N° ONU (DOT) : 1866
Groupe d'emballage (DOT) : III - Risque faible
Description document de transport : UN1866 Resin solution (flammable), 3, III
Désignation officielle de transport (DOT) : Resin solution
flammable
Sélection du champ "Contient déclaration" :
Classe (DOT) : 3 - Class 3 - Flammable and combustible liquid 49 CFR 173.120
Division (DOT) : 3
Étiquettes de danger (DOT) : 3 - Liquide inflammable



Dangereux pour l'environnement : Non
Dispositions Particulières DOT (49 CFR 172.102) : B1 - If the material has a flash point at or above 38 C (100 F) and below 93 C (200 F), then the bulk packaging requirements of 173.241 of this subchapter are applicable. If the material has a flash point of less than 38 C (100 F), then the bulk packaging requirements of 173.242 of this subchapter are applicable.
B52 - Notwithstanding the provisions of 173.24b of this subchapter, non-reclosing pressure relief devices are authorized on DOT 57 portable tanks.
IB3 - Authorized IBCs: Metal (31A, 31B and 31N); Rigid plastics (31H1 and 31H2); Composite (31HZ1 and 31HA2, 31HB2, 31HN2, 31HD2 and 31HH2). Additional Requirement: Only liquids with a vapor pressure less than or equal to 110 kPa at 50 C (1.1 bar at 122 F), or 130 kPa at 55 C (1.3 bar at 131 F) are authorized, except for UN2672 (also see Special Provision IP8 in Table 2 for UN2672).
T2 - 1.5 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(3)
TP1 - The maximum degree of filling must not exceed the degree of filling determined by the following: Degree of filling = $97 / (1 + a (tr - tf))$ Where: tr is the maximum mean bulk temperature during transport, and tf is the temperature in degrees celsius of the liquid during filling.
Exceptions d'Emballage DOT (49 CFR 173.xxx) : 150
Emballage Non-Vrac DOT (49 CFR 173.xxx) : 173
Emballage en Vrac DOT (49 CFR 173.xxx) : 242
Quantités maximales DOT - Aéronef de passagers/véhicule ferroviaire (49 CFR 173.27) : 60 L
Quantités maximales DOT - Aéronef cargo seulement (49 CFR 175.75) : 220 L
DOT Emplacement d'arrimage : A - The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel.
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU) : 127
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.3. Transport aérien et maritime

IMDG

N° ONU (IMDG) : 1866

RAPID SYSTEM GLAZE

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Désignation officielle de transport (IMDG)	: RÉSINE EN SOLUTION
Description document de transport (IMDG)	: UN 1866 RÉSINE EN SOLUTION, 3, III
Classe (IMDG)	: 3 - Liquides inflammables
Groupe d'emballage (IMDG)	: III - matières faiblement dangereuses

IATA

N° ONU (IATA)	: 1866
Désignation officielle de transport (IATA)	: Resin solution
Description document de transport (IATA)	: UN 1866 Resin solution, 3, III
Classe (IATA)	: 3 - Flammable Liquids
Groupe d'emballage (IATA)	: III - Danger mineur

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Directives nationales

styrène (100-42-5)	
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)	
fatty acids, tall-oil, reaction products with 2-[(2-aminoethyl)amino]ethanol, compds. with 2-oxepanone-polyethyleneglycol mono-me ether-polyphosphoric acid reaction product (162627-14-7)	
Non répertoriée sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances) / LES (Liste extérieure des substances)	
2-phénoxyéthanol (122-99-6)	
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)	
acétate d'éthyle (141-78-6)	
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)	
1,4-dihydroxybenzène; hydroquinone; quinol (123-31-9)	
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)	
Indicateurs relatifs à la LIS et à la LES du Canada	Les dispositions relatives aux nouvelles activités (NAc) de la loi s'appliquent à une substance déjà inscrite sur la LIS
hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics (1174921-73-3)	
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)	
parrafin waxes and hydrocarbon waxes (8002-74-2)	
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)	
dioxyde de silicium, amorphe (7631-86-9)	
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)	
oxyde de titane(IV) (13463-67-7)	
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)	
2,2'-iminodiéthanol; diéthanolamine (111-42-2)	
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)	
dolomite (16389-88-1)	
Listé dans la LES canadienne (Liste Extérieure des Substances)	
talc (14807-96-6)	
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)	

15.2. Réglementations internationales

styrène (100-42-5)	
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis	
fatty acids, tall-oil, reaction products with 2-[(2-aminoethyl)amino]ethanol, compds. with 2-oxepanone-polyethyleneglycol mono-me ether-polyphosphoric acid reaction product (162627-14-7)	
Non listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis	
2-phénoxyéthanol (122-99-6)	
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis	
acétate d'éthyle (141-78-6)	
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis	
1,4-dihydroxybenzène; hydroquinone; quinol (123-31-9)	
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis	
hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics (1174921-73-3)	
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis	

RAPID SYSTEM GLAZE

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

parrain waxes and hydrocarbon waxes (8002-74-2)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
dioxyde de silicium, amorphe (7631-86-9)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
dioxyde de silicium, amorphe (7631-86-9)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
sodium borate silicate (50815-87-7)
Non listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
oxyde de titane(IV) (13463-67-7)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
2,2'-iminodiéthanol; diéthanolamine (111-42-2)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
dolomite (16389-88-1)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
talç (14807-96-6)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modification FDS Majeure/Mineure	: Aucun(e)
Date d'émission	: 06-02-2018
Date de révision	: 08-13-2019
Remplace la fiche	: 06-02-2018

Textes complet des phrases H:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SDS Canada U-POL

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.